

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 04 février 2026

Lieu : Salle polyvalente du Centre culturel

Heure : 18h00



Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Sabine BAUDIER, Didier HEINIMANN, Nathalie FRANCCART, Mickaël ROSE, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Corine LECLERC, Murielle GILHARD, Guillaume BOUTILLOT, Annie LEROY, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Gabrielle MAUCLERT, Alain CHAPRON

Etaient absents excusés :

Monsieur Manuel ROCHA donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET

Madame Magali SALUAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN

Madame Laurence TOURNEUR donne pouvoir à Monsieur Jacques JESSON

Absents non excusés : Nina HUBERT, Maxime VARIN, Laurent GOURNAIL, Aurélie FAKATAULAVELUA, Sabrina DA CRUZ, Noël DEZ, Valérie MORAND

Jacques JESSON désigné secrétaire de séance.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

FINANCES PUBLIQUES

◦ **Délibération n° 2026-02-001 :** Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Décision : Vote à l'unanimité

◦ **Délibération n° 2026-02-002 :** Création d'un tarif « école » pour la location de la salle des fêtes Geneviève Devignes.

Vote à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

◦ **Délibération n° 2026-02-003 :** Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la marne

Décision : Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

◦ **Délibération n° 2026-02-004 :** Mise à jour et clarification du réseau de voiries et chemins communaux

Décision : Vote à l'unanimité

VOIRIE

◦ **Délibération n° 2026-02-005 :** Projet d'enfouissement des réseaux aériens – Quai de l'Arquebuse

Décision : Vote à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

◦ **Délibération n° 2026-02-006 :** Acceptation de la donation sans conditions ni charge du bien immobilier situé au 36 rue Jean-Baptiste Martin

Décision : Vote à l'unanimité

◦ **Délibération n° 2026-02-007** : Régularisations foncières le long de la rue Le Coteau et concernant la parcelle AS n90
Chemin de Baudet

Décision : Vote à l'unanimité

◦ **Délibération n° 2026-02-008** : Lancement d'une procédure d'acquisition de parcelles le long de la rue de la Cité l'Epine
en vue de leur future intégration dans le domaine public communal

Décision : Vote à l'unanimité

FINANCES LOCALES

◦ **Délibération n° 2026-02-009** : Absence d'indexation des loyers communaux

Décision : Vote à l'unanimité

Fait le 05/02/2026 – Service administratif